

En outre, le principal exemple utilisé par les participants, soit celui de l'Europe, constitue un cas dans lequel les Nations-Unies ont le moins pris part à la mise en place d'un dispositif régional. Paradoxalement, c'est apparemment dans d'autres régions que les Nations-Unies pourraient jouer un rôle beaucoup plus important à ce chapitre, là où l'on n'a que peu d'expérience des centres de réduction des risques et où la question ne suscite que peu d'intérêt. Il est évident que la capacité des Nations Unies à surveiller l'application d'ententes régionales va dépendre dans une grande mesure des liens qu'elle sera en mesure d'établir entre elle, le centre européen et les autres centres qui pourraient être mis sur pied.

En dépit de ces difficultés, il est évident que la collectivité internationale commence à avoir besoin de mécanismes régionaux et onusiens capables de faire face aux problèmes issus plus particulièrement de la prolifération des armes nucléaires. Étant donné que les pays qui, à l'heure actuelle, se déclarent officiellement puissances nucléaires sont également les membres permanents du Conseil de sécurité, il va devenir de plus en plus urgent, au fur et à mesure que les problèmes de gestion des armes nucléaires vont se compliquer, de prendre des mesures pour renforcer l'efficacité de cet organe, notamment en envisageant de créer un centre multilatéral de réduction des risques nucléaires au sein des Nations-Unies. Parallèlement, il faudrait faire en sorte de fournir au Secrétaire général tout l'appui technique dont il a besoin pour renforcer son rôle dans ce domaine. Étant donné que l'expérience de ce genre de mécanismes multilatéraux de cette nature est encore restreinte, il faudrait étudier en détail les problèmes potentiels et les solutions possibles au niveau des institutions.